

DEC182470DR11

Décision portant nomination de Mme Céline Beaujean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG) et nommant M Philippe Cinquin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5525 en date du 5 octobre 2018 ;

Considérant que Mme Céline Beaujean a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée conjointement par l'UGA, le CNRS et l'INP Grenoble à Saint Martin d'Hère les 15, 22 et 29 mai 2018 ainsi que 19 modules des jeudis de la sécurité.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline Beaujean, (TCN), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), à compter du 5 octobre 2018.

Mme Céline Beaujean, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline Beaujean, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Tronche, le 5 octobre 2018

~~Pr P. CINQUIN~~
~~Directeur~~

Le directeur de l'unité

Le Délégué régional

Pour le délégué régional empêché,
et par délégation
Jérôme PARET

L'adjointe au délégué régional
Isabelle DHÉ

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université Grenoble Alpes


Pour le Président et par délégation
La Directrice générale déléguée
à l'appui institutionnel et à la stratégie
Marjorie FRAISSE